



Nevers, le 6 décembre 2024

Communiqué de presse

Le chèque énergie

Se mobiliser afin que le chèque énergie soit pleinement attribué et utilisé en Nièvre

Le chèque énergie est une aide pour payer ses factures d'énergie. Elle est allouée, en avril, à plus de 5,8 millions de Français. Son montant varie de 48 € à 277 €.

En Nièvre, si le taux d'utilisation du chèque est élevé par rapport à la moyenne nationale, il apparaît que 15 % des potentiels bénéficiaires n'utilisent pas ce droit. La perte des documents ou la non réception peuvent expliquer ce résultat.

Il est à rappeler que l'aide peut être utilisée jusqu'à fin mars 2025 à condition d'effectuer les démarches pour l'activer.

FOYERS ÉLIGIBLES

Barèmes du chèque énergie à partir de 2024

Niveau de revenu fiscal de référence (RFR)/Unité de consommation (UC)*

Nombre d'UC	Si RFR/UC < 5700 €	5700 € < RFR/UC < 6800 €	6800 € < RFR/UC < 7850 €	7850 € < RFR/UC < 11 000 €
1 UC	194 €	146 €	98 €	48 €
1 < UC < 2	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC ou +	277 €	202 €	126 €	76 €

Si certains ménages estiment être éligibles et ne l'ont pas reçu ou perdu, ils peuvent contacter un travailleur social, une Maison France Services de proximité ou se rendre sur le site internet dédié <https://chequeenergie.gouv.fr/>

*RFR/UC : Revenu fiscal de référence par unité de consommation, disponible sur l'avis d'imposition sur le revenu

DES MÉNAGES NON IDENTIFIÉS PRÉALABLEMENT EN 2024 ET EN 2025 ?

Jusqu'alors, les ayants droit recevait automatiquement cette aide, soit le chèque par courrier, soit par pré-affectation auprès de son fournisseur d'énergie choisi.

Ils étaient identifiés via la taxe d'habitation qui permettait de connaître, entre autre, la composition des foyers. Le revenu 2022 et les données afférentes à la taxe d'habitation ont servi de base pour adresser les chèques 2024. Ainsi, un nombre non négligeable de ménages - potentiellement éligibles - a échappé à cette aide au regard de l'évolution des situations.

Pour pallier à cette situation une plateforme a été ouverte, en juin, sur laquelle ces ménages doivent faire la demande de l'aide, en fournissant plusieurs informations administratives :

<https://chequeenergie2024.asp-public.fr/>. Or, à mi-octobre, seuls 3 % de ces ayants droit (estimé à 1 million) auraient reçu leur chèque.

Et, alors que le chèque de la campagne 2024 est utilisable jusqu'en mars 2025 (avant la nouvelle campagne) ce portail pourrait s'arrêter en fin d'année. Plusieurs associations ainsi que la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités dévolue au services publics locaux en réseaux) se mobilisent pour repousser le délai.

Pour être destinataire automatiquement de l'aide en 2025, la pré-affectation contribue à être mieux identifié.

Il convient, de plus, très rapidement, d'**inciter les ménages éligibles sur la campagne 2024 à faire la demande du chèque sur le site spécial dédié <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/>** . Ces personnes peuvent se faire aider dans leurs démarches.

Enfin, **tous les ménages qui, eux, ont reçu leur chèque énergie en avril doivent l'utiliser avant fin mars** (l'objectif étant de se rapprocher des 100 % d'utilisation de cette aide à l'énergie).

Tel est le constat que nous avons collectivement dressé lors de la **Journée départementale des Rencontres des acteurs agissant contre la précarité énergétique en Nièvre**, mardi 19 novembre dernier, à Varzy.

Votre contact SIEEEN :

Aurore BONNEAU – Service Transition Énergétique Climat / aurore.bonneau@sieeen.fr

En savoir plus sur le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

Le SIEEEN est un établissement public qui met ses compétences au service des collectivités nivernaises et de leurs administrés. Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert à la carte auquel adhère l'ensemble des communes de la Nièvre ainsi que le Conseil départemental.

Créé en 1946 pour achever l'électrification du département, le Syndicat a depuis étendu ses activités à des domaines très variés : architecture, équipement, gestion des déchets ménagers, énergies renouvelables, groupement d'achat, thermie bois et gaz, éclairage public, installation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique, TIC, cartographie-SIG, etc.

Plus d'infos : <http://www.sieeen.fr>

